



13^{ème} Rallye du Pays d'Olliergues 5-6 avril 2024



Crédit photo : Tazracing photo



13^{ème} Rallye du Pays d'Olliergues

5-6 avril 2024

Coupe de France des Rallyes Coef 2
Challenge des Rallyes de Ligue D'auvergne
Challenge ASA Livradois Forez 2024

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès réception du permis d'organisation

Ouverture des engagements : Dès réception du permis d'organisation

Clôture des engagements : **Lundi 25 mars 2024**

Parution du carnet d'itinéraire : **30 mars 2024**

Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 30 mars 2024 de 9h00 à 17h00 et dimanche 31 mars 2024 9h00 à 16h30**

Vérifications administratives le : **vendredi 5 avril 2024 de 16h00 à 21h45 et le samedi 6 avril 2024 de 7h15 à 8h00** Lieu : **Salle Marius Ferrier Vertolaye**

Vérifications techniques le : **vendredi 5 avril 2024 de 16h15 à 22h00 et samedi 6 avril 2024 de 7h15 à 8h15** garage **Moulin à Vertolaye.**

Heure de mise en place du parc de départ : Les voitures rentreront en parc directement après les vérifications techniques, idem pour le dimanche

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **vendredi 5 avril 2024 à 20h30** Lieu : **PC du Rallye mairie de Vertolaye, les autres réunions seront fixées ultérieurement par le collège**

Publication des heures et ordres de départ le : **samedi 6 avril 2024 à 8h45** Affichage devant la mairie

Départ de : **le samedi 6 avril 2024 à 9h15**

Publication des résultats partiels le : **samedi 6 avril 2024 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.**

Arrivée à : **le samedi 6 avril à partir de 17h25**

Vérifications finales le : **samedi 6 avril 2024.** Garage Moulin Vertolaye

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Remise des prix le : **samedi 6 avril après l'arrivée du dernier concurrent** Podium parc d'arrivée.

Les chèques seront envoyés dans la semaine

Chronométrateurs	M. Licence n° _____
	M. Licence n° _____
Classement	ASA DÔME FOREZ Mme Catherine PASTORECK
Responsable matériel et mise en place	Mr Eric MATHEVON licence n° 12403 16/06
	M François DALMAS licence 25530 16/06
Speaker	M. Licence n° _____

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Pays d'Olliergues compte pour la coupe de France des rallyes 2024 coef 2
 Le challenge des rallyes de la ligue d'Auvergne du sport automobile
 Le challenge de l'ASA Livradois Forez

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Il est impératif de respecter le sens de circulation pour l'entrée et la sortie du parc d'assistance. Le non-respect de cette disposition entrainera des sanctions

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 13^{ème} Rallye du Pays d'Olliergues doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 27 mars 2024.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 € (x 2)
- Equipage 100 % ASA Livradois Forez 280 €
- Equipage 50 % ASA Livradois Forez 330 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3.2: Ordre des Départs

R5/Rally2,Rally2kit,RGT/FRGT,Rally3,GT+,GT10,A7S,A7K,Rally4,F215,F214,A8,R4,N4,R3,A6K,FRC,Rally5,R2,F213,A7,N3,A6,GT9,R2J,FR2,A5K,F212,A5,R1,N2,F211,N2Série

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance terrain stabilisé au-dessus du parc fermé

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée (non-respect des consignes dans le parc d'assistance).

Le parc d'assistance est un terrain stabilisé aimablement mis à disposition de l'organisateur par la mairie de Vertolaye toutes manœuvres qui entraîneraient la détérioration de ce terrain sera sanctionnées. Merci de votre compréhension.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 13^{ème} Rallye du Pays d'Olliergues représente un parcours de 90 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,050. km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 : Les Faye - Les Igonins 6.500 km à parcourir 3 fois

ES 2-4-6 : La Fortiche - Cibertasse 6.850 Km à parcourir 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 30 mars de 9h00 à 17h00 et dimanche 31 mars de 9h00 à 16h30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

General	De 1 à 100 partants	De 101 à 130 partants
PREMIER	325	350
DEUXIEME	245	270
TROISIEME	165	190
QUATREIEME		110

GROUPE X6	
PREMIER	160

CLASSES X 30	De 1 à 3 Partants	De 4 à 5 partants	De 6 à 10 partants	+ de 10 partant
PREMIER	170	320	340	340
DEUXIEME		160	170	170
TROISIEME			110	110
QUATRIEME				80

1 ère féminine 150€

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables

S'inscrivant dans une démarche de développement durable aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur les épreuves en direct sur ffsa.org

Trois commissaires de route présents à la remise des prix seront récompensés dont un commissaire stagiaire.

Remise des coupes **samedi 6 avril après l'arrivée du dernier concurrent podium** parc d'arrivée. Les chèques seront envoyés dans la semaine